

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 FEVRIER 2019**

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, FORT Annick, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, REGARD Françoise,

MM. BRUCHON Christian, URIET Jean-Luc, BERAUDIER Patrice, MOUREAUX Pascal, BOILLOT Gérard, BOLE Michel, GELHAYE Arnaud, LEGRAS Jean-Claude, GRAPPIN Michel, GARDIEN Alain, PETITHUGUENIN Vincent, REYMONDET Daniel, SCHWARTZ Thierry.

Absent excusé : M. BERT Dominique.

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, MM. LINARES Laurent, DUCROT Jean-Marie, PONTIROLI Michel, ROBIN Emmanuel, GOUDOT Sébastien, MILLET William.

Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2018 : 1 abstention

VOTE DES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS :

M. Christian BRUCHON, 1^{er} adjoint, présente les résultats de l'année 2018, hors résultats antérieurs reportés, qui sont les suivants :

COMMERCE		AFFECTATIONS DES RESULTATS :
Fonctionnement	4 662.46 €	
Investissement	- 392.49 €	
TOTAL	4 269.97 €	3 529.44 €
ASSAINISSEMENT		
Fonctionnement	55 763.95 €	
Investissement	15 756.45 €	
TOTAL	71 520.40 €	68 558.00 €

Ces comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, adoptés à l'unanimité.
Vote : unanimité

BUDGETS 2019 pour COMMERCE et ASSAINISSEMENT :

Après présentation des budgets par Mr BRUCHON, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les budgets primitifs 2018 (Budget Commerce et Assainissement) comme suit :

Vote : unanimité

COMMERCE	
Fonctionnement	8 929.00 €
Investissement	11 784.00 €
ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	228 000.00 €
Investissement	149 886.00 €

DROIT DE PREFERENCE :

La commune a la possibilité d'exercer son droit de préférence dès qu'une parcelle boisée est en vente sur la commune. C'est le cas de la parcelle ZD 94 « aux Iles » qui est en vente.

La Commune décide de ne pas exercer ce droit de préférence.

Vote : unanimité

CLOTURES SOUMISES A DECLARATION PREALABLE ET PERMIS DE DEMOLIR :

Il était possible d'intégrer au PLU de St Germain Lès Arlay la possibilité d'instaurer une obligation de déclaration préalable pour toute installation de clôture et pour toute démolition. Or, étant donné que le

PLU d'Arlay ne comporte pas ces obligations, il est décidé de ne pas les appliquer sur St Germain, pour une unité entre les 2 PLU.

NOUVELLE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE :

Une nouvelle convention est proposée entre la Commune d'Arlay et l'association foncière d'Arlay, afin de déterminer les frais suivants :

- la mise à disposition de la secrétaire,
- Le coût du logiciel MAGNUS (facturation AF)
- Les divers coûts (petites fournitures)
- L'entretien par fauchage horizontal des accotements et fossés des chemins de l'AFR Arlay.

Cette convention fera l'objet d'un titre de recettes de 950 € révisable au 1^{er} juillet de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette nouvelle convention, à compter de janvier 2019 et autorise le Maire à la signer.

Vote : unanimité

TRAVAUX DE RESTAURATION DU TABLEAU « Honoré Chapuis » :

Vu le devis présenté par Mme Larrère, d'un montant de 4790 € TTC, pour la restauration complète du tableau Honoré Chapuis, situé dans la salle des mariages,

Vu la demande de DETR faite à l'Etat, pour un taux de 30 %

Vu la possibilité de solliciter la DRAC pour une subvention, à hauteur de 40 %, ainsi que le Conseil Départemental à hauteur de 25 %, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de restauration, et sollicite la DRAC et le Conseil Départemental, pour l'obtention de subventions.

Vote : unanimité

DPU :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Vente parcelles situées 5 rue du Bois de Ruez, appartenant à Mme Odile Boillot.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Logement de l'ancienne poste : Les travaux de ce logement sont achevés et ce dernier est désormais loué à Mme Christelle Lagrange, pour un loyer mensuel de 550 € charges comprises.

- Commission « budget – travaux » : elle aura lieu le 19 mars prochain à 18H30

- Forêt : M. Boillot informe que certains affouagistes marquent des bois ne leur appartenant pas, ce qui pénalise d'autres affouagistes. La commission « bois » a renuméroté ces bois afin de donner un complément aux personnes pénalisées.

- Propreté de la commune : certains élus signalent que la commune n'est pas toujours bien entretenue par les employés communaux.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

